



AVIS DE DÉPÔT

BILAN ANNUEL DE LA QUALITÉ DE L'EAU POTABLE

AVIS est donné à tous les utilisateurs d'eau potable de la Ville :

QUE, conformément à l'article 53.3 du règlement sur la qualité de l'eau potable, la Ville a dressé un bilan annuel de la qualité de l'eau potable pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014.

QUE ce bilan sera conservé par la Ville durant une période minimale de 5 ans.

QUE ledit bilan peut être consulté au bureau de la soussignée à l'hôtel de ville de L'Île-Perrot situé au 110, boulevard Perrot à L'Île-Perrot, aux heures normales d'ouverture ou, tout simplement, en [cliquant ici](#).

QUE toute personne utilisatrice de cette eau peut obtenir une copie du bilan en adressant une demande au :

Service du Greffe
110, boulevard Perrot
L'Île-Perrot (Québec) J7V 3G1
Tél. : (514) 453-1751, poste 226
Télécopieur : (514) 453-2432
Courriel : lcoallier@ile-perrot.qc.ca

DONNÉ À L'ÎLE-PERROT, ce vingt-neuvième (29^e) jour du mois d'avril de l'an deux mille quinze (2015).

Lucie Coallier, OMA
Greffière